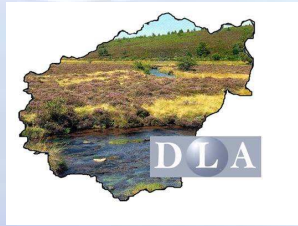


# Dispositif Local d'Accompagnement de la Corrèze

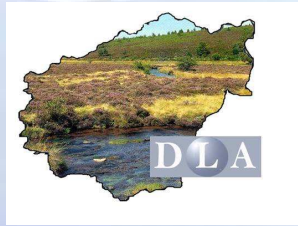


Ministère de l'économie,  
des finances et de l'emploi  
Ministère du travail,  
des relations sociales et de  
la solidarité



# Qu'est ce que le DLA?

**Le DLA est un programme national dont l'objectif est l'aide au maintien et au développement des activités et des emplois dans les structures d'utilité sociale employeuses.**



# Pilotage et financement du DLA

**Le DLA 19 est piloté par ses financeurs:**

**L'État**

**La Caisse des Dépôts et Consignations**

**Le Conseil Régional du Limousin**

**Le Conseil Général de la Corrèze**

**Participent également au pilotage:**

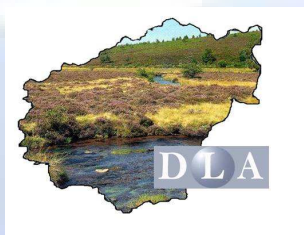
**La Délégation à la Vie Associative**

**La CPCA**



# Les actions du DLA

**Le DLA peut financer toute action d'ingénierie favorisant l'autonomie et/ou la consolidation économique d'une association.**



# Que propose le DLA ?

Le DLA vous aide à réaliser un diagnostic complet de la situation de votre association

Il détermine avec vous les moyens à mettre en œuvre pour répondre à vos besoins et l'appui technique pouvant être apporté

A partir de ce diagnostic, il peut proposer un accompagnement réalisé par le DLA lui-même ou par un prestataire extérieur financé par le DLA.

Le DLA propose également un suivi afin de vous aider à réaliser les solutions préconisées.

Il demeure attentif à l'évolution de vos besoins et répond à vos demandes et interrogations.





# Règles et valeurs

Afin d'assurer le bon fonctionnement du DLA et de garantir les droits des structures accompagnées, quelques règles fondamentales ont été édictées:

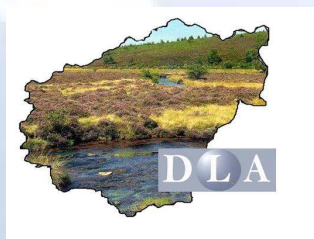
**L'aspect volontariste de la démarche DLA**

**Un principe de gratuité**

**Une exigence de transparence**

**Une garantie de confidentialité**

**Une exigence d'investissement de la structure**



# Nous contacter

## Dispositif Local d'Accompagnement Département de la Corrèze

25, quai Gabriel Péri BP 196  
19005 TULLE Cedex

Contact: Mylène VANT – Anaël GABERSEK

☎ 05.55.26.92.21